

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical

Du 9 février 2023 à 9h30
Salle Espace Culturel – Altitude 500– Grasse

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 33

Dont membres présents : 9

Dont membres en visio-conférence : 13

Dont pouvoirs : 11

Membres Absents-excuses : 30

Présents (es) : (9)

Eric MELE, Gérald LOMBARDO, Marc MALFATTO (double compétence), Myriam NOCERA, Yves PASCAL, Bruno ROUGANNE, Anthony SALOMONE (double compétence).

Présents (es) en visio-conférence : (13)

Brigitte AGOSTI, Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Joëlle BOLOT, Georges BOTELLA, Caroline CAPE, Colette FABRON, Renée-Paule GACHET, Joëlle GHIBAUT, Nicole HAMES, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Hélène REGNIER, Claudia WOLFF.

Pouvoirs : (11)

Jean-Paul DAVID donnent pouvoir à Georges BOTELLA, Claude CEPPI et Sandrine GAIDON donnent pouvoir à Yves PASCAL, Alain SERVELLA et Céline LEGAL-ROUGER donnent pouvoir à Myriam NOCERA, Serge MAUREL et Florence DALMASSO donnent pouvoir à Marie-Christine PEYROUTOU, Christian ZAETTA et Thibault DESOMBRE donnent pouvoir à Marc MALFATTO, Denis FISSORE donne pouvoir à Bruno ROUGANNE, Arnaud PRIGENT (au titre commune Sigale) donne pouvoir à Eric MELE.

Absents-Excusés(es) : (30)

René AUDIBERT, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Florence BONNARD, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Jean-Marc DELIA (double compétence), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Philippe HEURA, Gilbert HUGUES, Jean-Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Jean-Bernard MION, Sandrine MOSCONI, Geneviève PIERRAT, Arnaud PRIGENT (au titre CCAA), Sonia SARTORI, Martine SEGHI, Martine SILVANO, David VARRONE, Jérôme VIAUD.

Autres invités : René PERIER- Co-Président du Conseil de Développement,

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission « Partenariats institutionnels- Direction de l'attractivité territoriale » - Département 06 (présente en visio), Fabienne EVANS et Sabine GEAY-BOREL- Service Biodiversité, Parc et Territoires Ruraux- Région Sud, Katia TORELLI- Direction Développement Durable et Cadre de Vie- CAPG, Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint, Philippe ARDISSON -Responsable des Finances, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 sera adopté au prochain comité syndical.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

- **Synthèse des actions 2022 et programme 2023**
- **Délibérations budgétaires :**
 - Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif, Affectation du Résultat de l'année 2022,
 - Vote du Budget Primitif 2023.
- **Délibérations administratives :**
 - Création de 3 postes saisonniers -Ambassadeurs du Parc,
 - Création de 10 postes saisonniers - « Garde Régionale Forestière»,
 - Création d'un poste saisonnier – renfort fête du Parc 2023,
 - Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités (transition et attente arrivée du chargé de projet Forêt en cours de recrutement),
 - Création d'un poste – contrat d'alternance – assistance administrative-administration générale
- **Délibérations liées aux projets :**
 - Approbation de la Charte Forestière de Territoire des Préalpes d'Azur 2023-2027,
 - Mise en tourisme de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) Alpes Azur Mercantour – Actualisation du plan de financement et demande de subvention Espaces Valléens auprès des cofinanceurs nationaux,
 - Convention d'implantation de panneau de type « Relais Information Service Parc » avec la ville de Cannes,
- **Point d'information :**
 - Révision Charte du PNR – point d'avancement pour la définition du périmètre d'étude.
- **Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**

1. Synthèse des actions 2022 et programme 2023

Le Président explique que le budget préserve un excédent depuis 2012 malgré le fait que l'inflation ne soit pas prise en compte par les collectivités membres dans le calcul du montant des cotisations statutaires et malgré les différentes augmentations de salaires (augmentation du point d'indices et revalorisation des grilles entre autres). Nous tenons à maintenir à l'identique les montants de cotisations pour nos adhérents. Nous arrivons à maîtriser ce budget à l'équilibre par une gestion efficace et à gérer les difficultés. En cas de problème, nous savons nous libérer d'une action. C'est cette souplesse qui nous permet d'être serein.

Nous sommes ravis que la Région et le Département puissent comprendre la complexité du montage de notre budget (des dialogues de gestion ont eu lieu fin 2022).

Point fort de cette année 2023, la révision de la Charte pour un budget prévisionnel de 300 000 €. Ce travail va nous permettre de définir d'autres ambitions, d'autres budgets...pour les années à venir.

Georges BOTELLA prend la parole à ce sujet pour rappeler que la Région participe à ce projet de révision de la Charte sur des crédits d'investissement et non de fonctionnement. Les frais d'études sont financés. La Région a budgété 120 000 € par an pour aider à ces révisions de Charte et une provision de 15 000 € a été votée pour le PNR des Préalpes. Le budget primitif du PNR des Préalpes est un petit budget comparé aux autres PNR de la Région Sud (à titre d'exemple le budget du Verdon est de 3.5 millions d'euros) mais c'est un Parc bien géré.

Le Président donne la parole à la Directrice afin de présenter la synthèse des actions 2022 et le programme d'actions 2023.

La Directrice propose à l'assemblée de se reporter au tableau « rapport d'activité 2022 » annexé aux pièces transmises et présente un focus des actions « phare » qui s'achèvent :

- **Panneaux signalétique entrée de Parc :**

Renaud DUMAS prend la parole pour présenter cette action qui a permis la pose de 11 panneaux à ce jour. Les communes qui ont adhéré récemment au Parc ont également été dotées. Par ailleurs, une discussion est en cours avec les services autoroutes et la Métropole pour envisager la pose de panneaux sur la route 60202 et 60202 bis. La décision concernant l'autoroute dépendra de l'avis du Préfet de Région, mais cela sera difficile en raison de la multitude de panneaux déjà existants.

- **Equipement de sites en visio-conférence :**

Il s'agit de kits mobiles mis à disposition des communes qui permettent de développer l'organisation de réunions en visio-conférence et de faciliter les échanges et la participation aux réunions. Ces équipements sont financés par la Région 13 600 €.

Des équipements ont déjà été installés sur les communes de Briançonnet, Roquesteron, Gilette, Gréolières, Gourdon, Caille. Reste à finaliser l'installation sur la commune de La Penne.

- **Itinéraire du Patrimoine Roman :**

La Directrice explique sur ce projet qu'un document de communication est en cours de réalisation, il s'agit d'un itinéraire en voiture autour de cette thématique et d'un itinéraire piéton le long de la Maralpine.

Un déplacement avec conférence a été organisé en octobre 2022 en présence du Président dans le cadre de la Coopération avec l'Italie sur ce programme.

La directrice présente maintenant un **focus sur les projets qui démarrent** :

- **Accompagnement des socio-professionnels de l'écotourisme**

Un chargé de projet dédié à cette thématique et plus particulièrement de la Maralpine / du Grand Parcours des Baous a été recruté et vient de rejoindre l'équipe pour 2 ans. Il s'agit de Jane BONY. Cette mission a pour objectif d'amener les socio-professionnels à s'organiser en réseau territorial, et à les orienter vers les services qui existent et de leur proposer des outils, formations adaptées. (autres exemples : le tour des Préalpes d'azur à vélo ou la route Napoléon à cheval).

- **Valorisation de la laine :**

Un chargé de projet dédié à cette thématique a été recruté en septembre dernier avec un financement du poste sur le programme Leader. Cette mission va permettre de travailler sur plusieurs axes ; notamment sur la transformation de la laine en engrais, sur les techniques de paillage. La filière de l'isolation ne sera pas étudiée car elle est déjà développée par d'autres.

- **Pierre sèche**

Le chargé de projet en charge de cette thématique travaille actuellement sur un projet de coopération avec la Communauté de Communes de la Riviera Française et un partenariat technique avec la Tinée Vésubie, le PNR du Lubéron / PNR du Ventoux et du Verdon, afin d'arriver à conforter une filière et à développer de nouveaux modèles d'entreprise.

2. Délibérations budgétaires :

• **Vote du Compte de Gestion 2022**

Le Président demande à la Directrice de porter lecture des lignes du Compte de Gestion par chapitre. Voir pièces annexes au Comité syndical.

Puis le Président commente ce résultat en précisant que l'exercice est assez équilibré avec un léger excédent de trésorerie qui vient grossir l'excédent antérieur reporté. La ligne de 900 000 € qu'il était convenue de contenir en masse salariale et qui correspondant au montant total des cotisations statutaires, est dépassée cette année.

Cependant, il s'agit des rémunérations de chargés de projet recrutés sur des missions non pérennes (contrats à durée déterminée) et qui n'ont pas vocation à être des postes permanents. Les contrats de ces agents sont calés avec la durée de la mission.

Bruno ROUGANNE souhaite connaître le détail des investissements. La Directrice précise que le détail est dans les pièces annexes du Comité syndical et qu'il s'agit entre autres de panneaux de signalétique, de différentes études (sur lesquelles nous ne récupérons pas la TVA) : schéma d'accueil des Gorges du Loup, installation de toilettes sèches pour les communes volontaires.

La Directrice précise que nous avons également des opérations sous mandat ; cela démontre que le PNR investit pour le territoire (exemple : commande groupée de panneaux de signalétiques).

La délibération n°23-D- 001 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Compte Administratif 2022**

La Directrice présente le Compte Administratif (voir annexe 5).

Afin que le vote puisse se dérouler et comme le prévoit la réglementation, le Président désigne un président de séance et quitte la salle. Marc MALFATTO est désigné Président de séance et s'adresse à l'assemblée pour recueillir les avis des membres.

Le Compte Administratif est porté au vote et il est :

- constaté la conformité du Compte Administratif avec le compte de gestion.
- constaté la sincérité des restes à réaliser et,
- arrêté les résultats définitifs.

La délibération n°23-D- 002 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Affectation du Résultat de l'année 2022**

Eric MELE reprend la Présidence de séance et présente l'affectation du résultat.

La délibération n°23-D- 003 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Vote du Budget Primitif 2023.**

Le Président présente le budget primitif :

A noter les 11 000 € de mécénat concernant la thématique de la forêt.

Georges BOTELLA s'interroge sur le ratio /coût du PNR par habitant du Parc, car depuis 2018 le forfait de base est différent en fonction de la population.

Le Président précise que les communes cotisent à hauteur de 63 000 € soit environ 2 € par habitant, mais ce n'est pas de cette manière que sont établies les cotisations (statuts) > Voir annexe 6 et annexe 7 et détail des cotisations dans le dossier de séance.

La délibération n°23-D- 004 est portée au vote et adoptée à l'unanimité (avec abstention de Mme GACHET – déléguée commune de Bouyon)

5

3. Délibérations administratives :

- **Création de 3 postes saisonniers -Ambassadeurs du Parc**

La Directrice explique que cet hiver, seul l'ambassadeur coordonnateur est resté en poste. Aussi, 3 postes sont proposés pour la prochaine saison. Dans les faits, l'ambassadeur-coordonnateur évoque le fait de ne pas se réengager cette année ; aussi, selon expérience et selon profils des candidats, et pour permettre la montée en compétence si besoin du nouveau coordonnateur à recruter, l'hypothèse d'un seul binôme au lieu de deux reste possible (+ 4 à 5 binômes GRF à encadrer en juillet et août).

Le Président ajoute que cette équipe d'ambassadeurs est importante pour le territoire.

La délibération n°23-D- 005 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création de 10 postes saisonniers - « Garde Régionale Forestière»**

La Directrice explique que La Région Sud souhaite renouveler le dispositif, créé en 2018, d'une « Garde Forestière Régionale » et permet, sur la période estivale et en s'appuyant sur les Parcs naturels régionaux, un renfort de sensibilisation et de prévention contre le risque incendie que peuvent délivrer les ambassadeurs étant entendu qu'il s'agit d'une mission complémentaire aux dispositifs de prévention orchestrés par le SDIS et Force 06.

Il est donc proposé de créer 10 emplois non permanents, pour un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'Adjoint Technique – catégorie C.

La délibération n°23-D- 006 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un poste saisonnier – renfort fête du Parc 2023**

La Directrice explique, que comme chaque année et en prévision de l'organisation de la Fête annuelle du Parc il est prévu le recrutement d'un agent sur une période de 10 semaines afin de fournir un appui :

- . à l'organisation de la Fête du Parc qui se déroulera en septembre 2023 ;
- . à la mise en œuvre du plan de communication de l'évènement ;
- . à l'organisation technique et logistique de l'évènement ;

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent, pour accroissement saisonnier d'activité sur un grade d'Adjoint Technique – catégorie C.

Le Président ajoute que cette Fête du Parc est un moment emblématique. Il y a quelques années, la Région finançait cet évènement à hauteur de 40 000 € mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Notre PNR a pris l'option de continuer à organiser tout cette fête.

La délibération n°23-D- 007 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités (transition et attente arrivée du chargé de projet Forêt en cours de recrutement)**

La Directrice explique que pour assurer la transition dans le processus de recrutement d'un nouveau chargé de projet Forêt en cours de finalisation et afin d'assurer une période de tuilage entre les 2 agents, compte-tenu de la mission d'inventaire en cours, il y a lieu de créer 1 emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'Ingénieur Territorial– catégorie A- à temps complet, pour une durée maximale de 2 mois à compter du 1er avril 2023.

L'agent recruté aura en charge :

- . La finalisation du guide élu "Valoriser les bois de sa commune auprès de ses habitants",
- . Le bilan du dossier FEADER 21-23,
- . La finalisation de l'organisation de la journée de signature de la Charte Forestière,
- . La finalisation de la synthèse de la charte forestière,
- . Le suivi de la démarche d'inventaires forestiers en cours : suivi des saisonniers, relevés et mise en forme des données à finaliser, traitement ONF à lancer,
- . La transition avec le futur chargé de projet « Forêt » en cours de recrutement sur les actions restantes, notamment : inventaire et suivi, rdv du Parc, lien partenaires, FEADER 2022, EVA...

Le Président ajoute qu'il y a plusieurs raisons qui expliquent ces départs d'agents et notamment le fait que nous n'avons pas de logique de titularisation, ce qui ne nous a pas empêché de recruter sur des contrats de projet des agents très expérimentés.

La délibération n°23-D- 008 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un poste – contrat d'alternance – assistance administrative-administration générale**

La Directrice propose de renouveler notre possibilité de recruter un étudiant en alternance sur des missions « Assistance administrative - administration générale et ressources humaines ». Le contrat de notre actuel apprenti se terminant en septembre 2023.

La délibération n°23-D- 009 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

4. Délibérations liées aux projets :

- **Approbation de la Charte Forestière de Territoire des Préalpes d'Azur 2023-2027**

La Directrice présente la synthèse de la Charte Forestière jointe au dossier de séance

René PERIER prend la parole pour dire qu'il apprend le départ de Romain CHAMBARD sur ce poste, et considère que c'est bien dommage au vu du travail réalisé. Si nous voulons que notre forêt des Préalpes vivent il faut se demander quelles sont les capacités qui sont données pour les gérer. 70 % de la forêt est située sur des propriétés privées, aussi comment pouvons-nous mobiliser ces acteurs. Il faut surtout créer du dialogue avec ces propriétaires pour que notre forêt joue son rôle.

Gérald LOMBARDO ajoute qu'il faut arriver à travailler avec la filière bois sur le pin d'Alep.

Léo RAIMOND précise que le pin sylvestre est majoritaire sur le Parc, il faut une gestion bien en amont.

Le Président indique qu'il faut engager une vraie concertation et se rapprocher des 4 EPCI afin de définir une méthode de concertation des propriétaires.

La Directrice ajoute que tout l'enjeu est de trouver une logique durable de ces milieux, en lien avec le CRPF et l'ONF qui accompagnent les propriétaires privés et publics ; à l'échelle du territoire, on discute des orientations, des équilibres souhaités et des compromis à trouver. Pour information, la Région Sud a créé le fond « Respir » pour réunir les propriétaires forestiers et financeurs privés dans le cadre de la préservation des espaces forestiers régionaux.

Léo RAIMOND précise que l'animation foncière est au centre de ce sujet, pourtant il n'y a aucun chargé de mission « Forêt » dans les EPCI. Le PNR est le seul à avoir un poste sur cette thématique, et il salue le travail effectué.

La délibération n°23-D- 010 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Mise en tourisme de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) Alpes Azur Mercantour – Actualisation du plan de financement et demande de subvention Espaces Valléens auprès des co-financeurs nationaux**

La Directrice rappelle que la délibération du 1er juillet 2022 approuvait le projet partenarial Inter Espace Valléens sous-chef de filât CCAA et la candidature dans le cadre de l'Appel à projet FEDER (opération sur trois ans) pour la mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour.

Vu les conclusions du Comité technique des financeurs et du Comité de pilotage « Espace Valléen » du 16 novembre 2022, qui a permis de valider les contributions de l'Etat, de la Région PACA et du Département des Alpes-Maritimes, un décroisement entre crédits Etat (dirigés vers les dépenses de fonctionnement) et crédits Région (fléchés sur les investissements) est proposé en 2023 et 2024.

Il est donc proposé d'actualiser le plan de financement 2023-2026 détaillant les subventions à solliciter annuellement. Voir annexe de la délibération.

La délibération n°23-D- 011 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Convention d'implantation de panneau de type « Relais Information Service Parc » avec la ville de Cannes**

La Directrice rappelle le projet du PNR d'équiper le territoire de panneaux de type « Relais Information Service » qui ont pour objet :

- D'informer un large public, non-averti, à des lieux stratégiques du Parc ;
- De valoriser et promouvoir les Préalpes d'Azur ;
- De sensibiliser au rôle du Parc et aux enjeux de préservation de ses patrimoines.

Suite à la sollicitation du PNR en mai 2021 et à la réponse favorable du Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins afin d'envisager cette implantation au sein de la ville de Cannes, un projet d'implantation a été proposé par les services.

Aussi et afin de cadrer les modalités de financement, d'installation et d'entretien de ces panneaux, il est proposé de formaliser une convention entre la ville de Cannes et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Cette convention

précise la description des deux implantations proposées, le contenu du panneau, les engagements des partis et les responsabilités de chacun ;

Voir le projet de convention en annexe de la délibération.

La délibération n°23-D- 012 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

5. Point d'information :

- **Révision Charte du PNR – point d'avancement pour la définition du périmètre d'étude.**

Un Comité Syndical spécial Charte sera organisé courant avril 2023.

Le Président se félicite de cette décision qui va nous permettre de prendre le temps d'échanger sereinement sur ce sujet.

- **Formation des élus du territoire**

La Directrice explique qu'il est envisagé l'organisation d'un séminaire autour du changement climatique. Il pourrait s'agir d'un temps de formation et de rencontre sur 2 ½ journée avant juillet 2023.

Le Président demande que l'Association des Maires des Alpes-Maritimes soit contactée car ils organisent ce type de formation.

6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

Délibérations du Bureau du 31 janvier 2023 :

- ✓ Petits investissements de mise en tourisme des chapelles romanes :
 - ✓ Conventions de mandat avec les communes de Sigale et La Penne,
 - ✓ Demande de subvention : Contrat de Parc.

La séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance,

Marc MALFATTO